

Département de l'Yonne  
**COMMUNE DE GURGY**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 septembre 2010.**

**Le trente septembre deux mille dix, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de GURGY, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame le maire, Aurélie BERGER.**

**Etaient présents :** M. Pierre HERMETEY, Melle Stéphanie GAUDIER, M. Jacques SATRE, M. Jean-Luc LIVERNEAUX, M. Eric MICHEL, M. François BELARGENT, Melle Caroline KURTZ, Monsieur Eric LENOIR, M. Laurent CAUCHOIS, Monsieur Didier DOUGY, Mme Stéphanie MULLER, M. Patrice GUET, Mme Magali COUM.

**Etaient excusés :** Mlle Gwenaëlle RAVAUT donne pouvoir à M. Jean-Luc LIVERNEAUX, M. Cyril CHAUVOT donne pouvoir à M. Eric LENOIR, M. Franck SUCHETET donne pouvoir à M. Laurent CAUCHOIS, Mme Karine CAISSE, Mademoiselle Karine CHAUFFOUR.

**Mademoiselle Stéphanie GAUDIER est nommée** secrétaire de séance.

**1) Compte-rendu du conseil municipal du 29 juillet 2010**

Le compte-rendu du conseil municipal du 29 juillet 2010 est approuvé à l'unanimité.

**2) Administration générale**

Madame le maire informe le conseil que la commune sera représentée au salon du Centre de formation des apprentis « Bâtiment et travaux publics » les 7 et 8 octobre 2010.

Madame le maire rappelle que le repas « Fleur de l'âge aura lieu le 17 octobre 2010 et fait appel aux bénévoles.

**Aménagement du plateau carrefour.**

Madame le maire explique que des parents se sont inquiétés quant au marquage au sol sur le plateau carrefour. Il a donc été décidé de remettre un agent à ce niveau pour assurer la traversée matin et soir. Cet agent sensibilise dans le même temps les usagers au fonctionnement du plateau.

Des divergences persistent sur la nécessité d'effectuer des marquages sur le plateau. Laurent CAUCHOIS transmet qu'il a été interpellé par un administré qui se serait renseigné auprès de Madame NEGRELLO de la Direction Départementale des Territoires et que celle-ci aurait soutenu que le marquage était nécessaire sur un passage piéton quel qu'il soit.

Jacques SATRE maintient sa position, Ces aménagements ont été étudiés avec le conseil général qui possède un service spécialisé dans l'aménagement de la voirie, l'ATR, qui a confirmé que le marquage au sol n'était pas nécessaire sur un passage surélevé, qui par essence se veut piéton. Cette position a été validée par les inspecteurs de la sécurité routière de la DDT. Par ailleurs, concernant l'implantation de panneaux de signalisation, il explique que lorsqu'un panneau de limitation de vitesse est implanté en amont d'un obstacle, tel un plateau, la limitation vaut jusqu'à l'obstacle, et plus dès lors que l'obstacle est passé. L'implantation des panneaux est donc primordiale et doit être soigneusement réfléchi.

Magali COUM rappelle que les enfants ne connaissent pas parfaitement le code de la sécurité routière mais que la première règle que nous leur enseignons est de traverser

sur les passages piétons.

Jacques SATRE informe que la commission travaux a émis un avis favorable à la remise en place d'un passage piéton. Ce sera donc fait.

### **Voyage scolaire.**

Magali COUM expose le projet de voyage scolaire de l'école primaire pour début 2011.

L'idée est de permettre à trois classes(15 CP, 20 CE1 et 19 CM2), soit 54 enfants de partir à COCICO durant la semaine du 7 au 11 mars.

Le coût total du projet est de 14344 € avec une participation de 110 € par enfants demandée aux familles, une participation des associations et une subvention de 5885 € de la part de la commune.

Pour information, la participation de la commune pour 2010 a été de 6600 € pour 25 élèves.

Considérant que le budget primitif ne sera pas voté tout de suite, Magali explique qu'un accord de principe est nécessaire pour que les enseignants puissent travailler sur le projet. Madame le maire recueille l'avis du conseil. L'ensemble des membres présents et représentés donnent un avis favorable au financement de ce projet.

Quelques conseillers remarquent que pour certains enfants, le voyage au ski organisé par l'école, est pour certains enfants la seule opportunité de faire du ski et qu'il serait dommage que cela ne se fasse plus.

Madame le maire souligne l'investissement de l'équipe enseignante en place et insiste sur l'importance du soutien de la municipalité à leur égard.

Magali COUM assure que l'ensemble des parents des élèves concernés sont favorables au projet.

Caroline KURTZ rejoint l'assemblée.

### **3) Finances**

Stéphanie GAUDIER, adjointe en charge des Finances introduit le débat en effectuant un rappel sur ce qu'est un budget supplémentaire.

Les budgets supplémentaires reprennent les résultats constatés à la clôture de l'exercice antérieur et l'ensemble des restes à réaliser auxquels nous ajoutons les recettes nouvelles éventuelles pour obtenir le volume des dépenses possibles en complément de celles prévues aux budgets primitifs, d'abord en fonctionnement puis en investissement. L'essentiel des prévisions de l'année sont faites dans le cadre des budgets primitifs. Pour les budgets supplémentaires de cette année ont été pris en compte les ajustements indispensables tant en fonctionnement qu'en investissement, et le tout dans un contexte difficile.

Les principaux commentaires sont les suivants :

#### Examen du Budget Supplémentaire 2010 - BUDGET GENERAL

Le budget supplémentaire s'équilibre globalement à **1 132 624 €**, dont **15 324 €** en fonctionnement et **1 117 300 €** en investissement.

Acte de prévision et d'autorisation, ce budget s'élabore en prenant en compte :

- Les résultats du Compte Administratif 2009 :
  - Excédent de fonctionnement pour **5 324.00 €**;
  - Excédent d'investissement pour **7 523.79 €**;
  - Restes à réaliser pour **1 065 300 €** en dépenses et **842 000 €** en recettes.

Il s'agit d'un rappel de la délibération d'affectation des résultats votée lors de l'approbation des comptes administratifs en séance du conseil municipal de juin 2010.

- Les ajustements nécessaires du Budget Primitif 2010
- Eventuellement des opérations nouvelles.

Sur proposition de la commission « finances & personnel communal » et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**ADOPTÉ** le budget supplémentaire du budget principal de la commune.

#### Examen du Budget Supplémentaire 2010 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget supplémentaire du service ASSAINISSEMENT s'équilibre globalement à **208 820.94 €** répartis comme suit : **107 543.56 €** en exploitation, **101 277.38 €** en investissement. Tout comme le budget principal, le budget supplémentaire réintègre les résultats du compte administratif 2009 et les opérations nouvelles.

Les résultats du Compte Administratif 2009 :

- Excédent d'exploitation pour **107 543.56 €**;
- Déficit d'investissement pour **13 733.82 €**;

Il s'agit d'un rappel de la délibération d'affectation des résultats votée lors de l'approbation des comptes administratifs en séances du Conseil Municipal de juin 2010.

Sur proposition de la commission « finances & personnel communal » et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**ADOPTÉ** le budget supplémentaire du budget assainissement de la commune.

#### **Délibération n°2010/45 : Concours du receveur municipal. Attribution d'indemnité**

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux,

VU la nomination de Monsieur Jean-Pierre SCHERB, en qualité de Trésorier-Payeur Général de la trésorerie d'Auxerre, à compter du 23 janvier 2009,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**DECIDE** de demander le concours du Trésorier-Payeur Général pour assurer les prestations de conseil,

**DECIDE** de prendre acte de l'acceptation de Monsieur Jean-Pierre SCHERB, Trésorier-Payeur Général, et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an à compter du 23 janvier 2009.

**DECIDE** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée Monsieur Jean-Pierre SCHERB.

**DIT** que les crédits correspondants sont ouverts à l'article 6225 du budget principal.

**Délibération n°2010/46 : Réfection de la route des chaumes - Plan de financement et demande de subvention**

Madame le maire rappelle que les intempéries de l'hiver dernier ont nettement endommagé les routes de la commune et propose que la réfection de la route des chaumes soit effectuée en priorité.

Celle-ci peut être subventionnée au titre du contrat de canton dans l'enveloppe financière du conseiller général, Monsieur Jean-Michel DELAGNEAU.

Le coût global de cette opération est de 13 076,11 € TTC.

Madame le Maire propose le plan de financement pour cette opération de la manière suivante :

Dépenses	HT	TTC		Recettes	
Travaux	10 933.20 €	13 076.11 €		<b>Subvention</b>	
				Conseil général (subvention exceptionnelle contrat de canton)	2 675.00 €
				<b>Autofinancement</b>	<b>10 401.11 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 933.20 €</b>	<b>13 076.11 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>13 076.11 €</b>

Madame le maire précise que les crédits relatifs à cette opération sont inscrits au budget supplémentaire de l'année 2010.

Sur proposition du maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Moins les voix de Messieurs Eric Michel et Eric LENOIR qui s'abstiennent,

**ADOpte** le plan de financement ci-dessus détaillé

**DEMANDE** aux services du conseil général de pouvoir bénéficier, dans le cadre de la subvention exceptionnelle attribuée suite aux intempéries de l'année 2010, d'une subvention d'un montant de 2675,00 €.

**Délibération n°2010/47 : Frais de déplacement**

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de leurs missions respectives, les agents, les élus et les bénévoles sont amenés à effectuer des déplacements pour le compte de la Commune.

CONSIDERANT l'article 2 du décret n° 91-573 du 19 juin 1991,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**AUTORISE** le remboursement par la Commune des frais de déplacement des agents, des élus et des bénévoles, y compris ceux effectués avec leur véhicule personnel, selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux.

**DONNE** délégation à Madame le Maire pour dresser et tenir à jour la liste de bénévoles.

**4) Ressources humaines**

**Délibération n°2010/48 : Modification des emplois**

Sur proposition de la commission « finances & personnel communal » et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**DECIDE** de transformer à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2010 l'emploi suivant :

- un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps plein en poste d'adjoint d'animation de 1<sup>ère</sup> classe à temps plein.

**DECIDE** également de transformer à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2010 l'emploi suivant

- un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 29.5/35<sup>ème</sup> en poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 31/35<sup>ème</sup>

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice 2010

**5) Urbanisme**

**Délibération n°2010/49 : Agrément d'une demande de cession de baux ruraux-GAILLARD-**

Madame le maire soumet au conseil municipal la demande de Monsieur Denis GAILLARD qui a créé une exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL) et qui souhaite reprendre à son compte les terres louées par la commune à son père, Monsieur Michel GAILLARD, après que ce dernier ait fait valoir ses droits à la retraite conformément à l'article L. 411-35 du code rural relatif à la cession de baux ruraux dans le cadre familial. Il s'agit des parcelles cadastrées suivantes :

Titulaire	parcelle			date d'échéance du bail
	lieu-dit	numéro	surface	
GAILLARD Michel	Les Vieux Rus	BC6	2ha 18a 54ca	31/12/2015
	Les Vieux Rus	BC5	2ha 12a 63ca	31/12/2011
	La Prairie	AZ 69 AZ 67	1ha 25a 87a 25ca	31/12/2010
	La Prairie	AZ 71	1ha 87a 12ca	31/12/2012
	Les Jacobins	AZ 56 AZ 59	4ha 11a 06ca 95a 36ca	31/12/2014
	Le Thureau	AZ 18 AZ 17	44a 41ca 20a 83ca	31/12/2010 31/12/2010
	Les Tendrons Le Thureau du Plat	AZ 16 AZ 30	2ha 00a 14ca 3ha 20a	31/12/2014
	La Haie Brûlée	ZH 34	35a 90ca	précaire
	<b>TOTAL</b>			<b>19ha 58a 24ca</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

AGREE la demande de session des baux ruraux portant sur les parcelles cadastrées ci-dessus

AUTORISE Madame le maire à signer les avenants correspondants.

#### **Délibération n°2010/50 : Location d'un étang au lieu dit « les Plantes du Mont »**

**P.J:** Lettre de M. Michel PROST du 29 juillet 2010

M. Michel PROST, résidant à Saint Georges Sur Baulches, souhaite louer pour un an l'étang des Plantes du Mont (parcelle AH 325 – superficie 3 Ha 54) pour pratiquer la pêche. En cas d'accord, il commencerait par remettre en état les lieux en procédant à un nettoyage mécanique.

Sur avis favorable de la commission « urbanisme, sécurité, environnement » et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**DÉCIDE** de louer à M. Michel PROST l'étang cadastré AH 325, lieu dit « les Plantes du Mont », aux conditions suivantes :

- Convention de location d'un an renouvelable par tacite reconduction et dénonçable chaque année à la date anniversaire.
- Loyer annuel : 1 250 € payables semestriellement à terme échoir et soumis à revalorisation annuelle en janvier en fonction de l'indice INSE du coût de la construction.
- Date d'effet : 15 octobre 2010

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le contrat de bail correspondant  
**Délibération n°2010/51 : Location d'un étang au lieu dit « les Plantes du Mont »**  
**P.J:** Lettre du président de Jet Nature du 10 septembre 2010

L'association Jet Nature souhaite poursuivre sa location de l'étang des Plantes du Mont (parcelle AH 339) pour pratiquer le Jet ski.

Sur avis favorable de la commission « urbanisme, sécurité, environnement » et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
Hors la présence de Caroline KURTZ, partie prenante en sa qualité de concubine du Président de ladite association,  
Moins les voix de Mademoiselle Stéphanie GAUDIER et de Messieurs Jacques SATRE, Pierre HERMETEY et Eric MICHEL,

**DÉCIDE** de louer à l'association Jet Nature l'étang cadastré AH 339 lieudit « les Plantes du Mont » aux conditions suivantes :

- Convention de location d'un an renouvelable par tacite reconduction et dénonçable chaque année à la date anniversaire.
- Loyer annuel : 4000 €, payable trimestriellement à terme échoir et soumis à revalorisation annuelle en janvier en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction.
- Date d'effet : 1<sup>er</sup> novembre 2010

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le contrat de bail correspondant

Eric MICHEL relève qu'il est stipulé dans la convention qu'elle sera renouvelable par tacite reconduction, or, selon lui, la tacite reconduction n'existe plus. Jacques SATRE propose que l'on reprenne la convention en stipulant par reconduction expresse. Madame le maire demande que l'on valide les termes de la convention avec Maître Florence MERLET.

**Délibération n°2010/52 : Attribution de noms aux rues des lotissements « La Cannelière » et « Le Meunier »**

Madame le maire informe le conseil municipal de la nécessité d'attribuer un nom aux rues des lotissements « La Cannelière » et « Le Meunier » actuellement en cours de construction.

Sur proposition de la commission « Urbanisme, Sécurité, Environnement » Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ATTRIBUE** le nom de rue de la Cannelière à la rue du lotissement « La Cannelière »

**ATTRIBUE** le nom de rue Le Meunier à la rue du lotissement « Le Meunier »

**DONNE** pouvoir à Madame le maire pour procéder aux démarches administratives nécessaires pour ce dossier

## 6) Questions diverses

Madame le maire communique le planning transmis par VNF concernant le chômage prochain du ru de Sinotte.

Jean-Luc LIVERNEAUX annonce qu'il a un certain nombre de questions à poser :

- Lors de la dernière réunion finances, il lui a été demandé de réfléchir au fonctionnement de la borne de l'escale fluviale. Son travail sur l'organigramme des clés n'ayant pas trouvé de suite, il souhaite savoir s'il doit s'investir dans ce nouveau projet. Il souligne également que sa demande de mise à jour de l'affichage à l'escale fluviale n'a pas été effectuée.
- Il regrette que les demandes de subventions qui arrivent en mairie ne lui soit pas transmises et qu'il n'en soit pas informé.
- Il prévient que des problèmes de chauffage sont signalés au gymnase et à la bibliothèque.
- Il remarque que le compte-rendu de la commission travaux ne fait pas figurer son point de vue quant à la proposition de Madame HOLLARD sur le projet de la place de l'église.
- Il s'interroge sur la décision qui a été prise concernant la mise en place d'une alarme dans la future salle d'exposition du bâtiment place de l'église.
- Il note que de nombreux habitants lui posent des questions et qu'il manque d'informations pour leur répondre.
- Il informe que Monsieur ABERDAM souhaite savoir si l'achat du compresseur est toujours d'actualité.

Madame le maire reprend un à un les points soulevés par Jean-Luc LIVERNEAUX :

- Concernant L'escale, je suis favorable à ce que tu effectues une étude sur le sujet.
- Pour ce qui est des demandes de subventions, j'ai demandé au service administratif de stocker les demandes avant de te les transmettre en amont pour la commission.
- J'ai pris note de la panne du chauffage de la bibliothèque.
- Le compte-rendu de la commission travaux sera modifié.
- La mise en place de l'alarme dans la salle d'exposition est toujours à l'étude. Jacques SATRE soulève le problème des nuisances sonores de l'alarme avec les logements qui seront au dessus. Stéphanie GAUDIER intervient à son tour pour expliquer les dysfonctionnements de la régie de l'escale qui sont à l'origine du besoin de l'étude sur la borne de l'escale.
- Madame le maire lui demande alors de transmettre aux élus concernés les demandes des habitants.
- Pour le compresseur, la commission travaux en parlera prochainement.

Laurent CAUCHOIS soulève le problème de nettoyage du lave-vaisselle et du four du foyer communal. Madame le maire confirme que cela doit être vérifié lors de l'état des lieux. Il remarque que certains courriers sont adressés en mairie à l'attention des conseillers et qu'il n'en est pas informé.

Caroline KURTZ expose le problème engendré par l'absence d'entretien du DOJO durant la première quinzaine de septembre. Elle rappelle que le repas fleur de l'âge aura lieu le 17 octobre et remercie d'avance les bénévoles volontaires.

Eric MICHEL annonce que les affouages sont arrivés, à savoir 170 stères à 7 €, soit un total de 1190 €. Il souhaite que cette somme soit allouée au budget environnement de la commune. Il remercie Monsieur Michel MUZARD ainsi que les affouagistes. Il informe le conseil des remerciements de l'école de musique de Monéteau suite à l'attribution de la subvention exceptionnelle. Enfin, il annonce que l'association pour l'entretien du verger conservatoire sera constituée dans le mois.

François BELARGENT informe que l'inauguration de la station d'épuration est repoussée. Il reste 50 points de dysfonctionnement.

Eric LENOIR annonce que les décorations de Noël sont commandées. L'organisation de la mise en place des décorations de Noël est à prévoir.

Jacques SATRE confirme que le mobilier urbain a été livré, bancs, corbeilles papier, toutounets, range-vélos.

Pierre HERMETEY rappelle que le passage POS/PLU est engagé et qu'il attend la vision des élus sur l'évolution de la commune d'ici 15 à 20 ans.

Un administré interpelle les élus sur les possibilités de tri sélectif qui seront mises en place pour les camping-caristes dans le cadre des modifications dans l'organisation de la gestion des déchets à compter du 29 novembre 2010.

Monsieur François MUZARD demande à ce que les titres relatifs aux fermages 2009 soient émis.

**la séance est levée à 22h**

<b>Etaient présents</b>	<b>X</b>	
BELARGENT François	X	
BERGER Aurélie	X	
CAISSE Karine		
CAUCHOIS Laurent	X	
COUM Magali	X	
CHAUFOUR Karine		
CHAUVOT Cyril		
DOUGY Didier	X	
GAUDIER Stéphanie	X	
GUET Patrice	X	
HERMETEY Pierre	X	
KURTZ Caroline	X	
LENOIR Eric	X	
LIVERNEAUX Jean-Luc	X	
MICHEL Eric	X	
MULLER Stéphanie	X	
RAVAUT Gwenaëlle		
SATRE Jacques	X	
SUCHETET Franck		